Ville de Chaumont
Ville du graphisme

Les colis de Noël

pour les personnes âgées de Chaumont-Brottes



renseignements au verso →

Cette action est ouverte aux personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

> être domicilié(e) à Chaumont ou Brottes

> être retraité(e)

> être bénéficiaire de l'A.S.P.A.
(Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)
réf. ASPA 2026 :

- personne seule = 1043,59 € par mois
- couple = 1 620,18 € par mois

Les bénéficiaires doivent s'inscrire tous les ans auprès de la Direction des Solidarités de la Ville de Chaumont et justifier de leur éligibilité à l'action, en fournissant :

- une pièce d'identité valide
- un justificatif de domicile à Chaumont ou Brottes de moins de trois mois
- une attestation de paiement ventilée, fournie par la caisse de retraite principale justifiant du versement de l'ASPA en 2026.

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 10 NOVEMBRE 2026

Direction des solidarités de la ville de chaumont
au C'SAM
5 avenue Émile Cassez
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
tél. 03 25 03 26 88